DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-TOUSLAS





Plan Local d'Urbanisme

Les emplacements réservés





ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE

CÉLINE GRIEU

Pièce n°	Projet arrêté	Enquête publique	Approbation
06	11 Janvier 2016	Du 6/06/16 au 7/07/16	Le 12 décembre 2016

	Emplacements réservés pour aménagement de voirie			
N°	**Désignation**	**Parcelles concernées**	**Largeur ou surface**	**Bénéficiaire**
V1	Route des Monts du Lyonnais	409,72	20 m2	Commune
V2	Création de voirie entre l'Allée des Granges et la nouvelle voie du lotissement	n°418*	Environ 270 m2	Commune

	Emplacements réservés à destination d'équipements publics			
N°	**Désignation**	**Parcelles concernées**	**Largeur ou surface**	**Bénéficiaire**
R1	Requalification du carrefour de la Croix Dumas	n°47	Environ 570 m^2	Commune
R2	Réaménagement du carrefour de Palavezin pour améliorer la circulation des engins agricoles	n°108*	Environ 111 m^2	Commune
R3	Création d'un fossé et d'un talus sur une largeur de 4 mètres	n°578*, n°538*, n°573*, n°533*, n°325* et n°536*	Environ 1440 m^2	Commune
R4	Création et extension de zones de loisirs et de sports : stade de football, tennis, aires de jeux	n°71, n°72, n°73 et n°333	Environ 11 686 m^2	Commune
R5	Création d'un passage piéton sur 1,5 mètre de largeur, reliant le parking de l'école à la Maison des Associations	n°405* et n°699*	Environ 92 m^2	Commune
R6	Création d'un parking pour améliorer l'accès aux arrêts de bus, au niveau de Bellevue	n°286 et n°278	Environ 1533 m^2	Commune
R7	Création d'un cheminement piétonnier reliant la Rue des Lavandières et le Chemin de Bourgneuf, via la Route de Laudan	n°47*	Environ 127 m^2	Commune
R8	Création d'un cheminement piétonnier reliant la Route du Pilat, au niveau de la Place du Dîme et le Parking du Tennis	n°79* et n°77*	Environ 96 m^2	Commune
R9	Création d'un cheminement piétonnier le long de la Route du Pilat, en direction du stade, sur une largeur de 4 mètres	n°498*	Environ 753 m^2	Commune
R10	Création d'un cheminement piétonnier le long de la Route du Pilat, en direction du stade, sur une largeur de 2 mètres	n°322*	Environ 1252 m^2	Commune
R11	Plantation dune haie bocagère afin de restaurer la continuité d'un corridor écologique	n°180, 182, 183*	Environ 831 m²	Commune
R12	Aménagement d'un parking et d'un espace public	n°498*	Environ 4 685 m2	Commune

*Parcelle concernée partiellement.

Un emplacement réservé a été mis en place au titre de l'article L151-41 4° du code de l'urbanisme :

	Emplacements réservés pour aménagement de voirie		
N°	**Désignation**	**Localisation**	**Désignation**
S1	Route des Monts du Lyonnais	OAP « La Croix Dumas »	Emplacement réservé pour la production d'une opération de logements, dont 30 % de la surface de plancher sera dévolue à du logement locatif financé par un prêt aidé par l'Etat soit un minimum de 7 logements